

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2023

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 13 mars 2023 à 19 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : Anne-Marie Brigant, Philippe Cocguen, Laurence Corson, Céline Delisle, Frédéric Hervé, Gwénaél Le Baron, Béatrice Le Faou, Manuel Le Guillou, Xavier Le Moal, Alexandre Le Plat, Pauline Le Quernec, Bernard Le Sech, Eléna Léauté (arrivée à 19H06), Aurélie Thouément.

Était absent : /

Un(e) secrétaire de séance est nommé(e) en la personne de : Bernard Le Sech.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 6 février 2023.
2. Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Budget général :

3. Approbation des comptes de gestion 2022.
4. Vote du compte administratif 2022.
5. Affectation des résultats 2022.
6. Vote des taux d'imposition.
7. Vote du budget primitif 2023.
8. Régularisation d'amortissements antérieurs.

Budget annexe lotissement « Aer Vat » :

9. Approbation des comptes de gestion 2022.
10. Vote du compte administratif 2022.
11. Vote du budget primitif 2023.

12. Questions diverses.

-
1. Approbation du procès-verbal du 6 février 2023.

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 6 février 2023.

Adoption : unanimité

Présents : 13

Pouvoir(s) : 0

Total : 13

Exprimés : 13

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

2. Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal a délégué directement à Madame le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités. Conformément à l'article L2122-23, elle rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

I : Investissement**F : Fonctionnement**

F- Gazon de regarnissage 6000 m ²	Hortibreiz	751,75 €	21/02/2023
I - Réalisation du programme de voirie 2023	ADAC 22	1 080,00 €	21/02/2023
I- Remplacement du foyer A047 - 5 rue Emile SALLIOU	SDE 22	2 736,20 €	21/02/2023

Arrivée d'Eléna Léauté à 19H06.

Budget général :

En préambule, Madame le Maire indique que le vote du budget est un moment essentiel dans la vie de la commune car il entérine les projets à réaliser dans l'année. Elle félicite l'ensemble des élus pour leur implication et participation à l'élaboration de ce budget.

Elle remercie tout particulièrement Philippe COCGUEN - Adjoint aux finances -, Jean-Eudes GEORGELIN - secrétaire de mairie - ainsi que la commission finances.

3. Approbation des comptes de gestion 2022.

Madame le Maire indique que Madame Nathalie FOUCHER, Responsable de la Trésorerie de Guingamp, a transmis le Compte de Gestion 2022 du budget général.

Madame le Maire indique s'être assurée que le Trésorier Principal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est proposé de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget général, dressé pour l'exercice 2022, par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 14	Pouvoir(s) : 0	Total : 14	Exprimés : 14
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

4. Vote du compte administratif 2022.

Philippe COCGUEN, adjoint aux finances, indique au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative 2022 tenue par Madame le Maire. Le compte de gestion préalablement adopté fait ressortir une identité d'exécution budgétaire d'écritures avec le Compte Administratif qui est arrêté comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	564.951,63 €	792.042,44 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	43.479,76 €
Totaux	564.951,63 €	835.522,20 €
Solde à la clôture de l'exercice		
Excédent		270.570,57 €

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	375.606,72 €	322.842,78 €
Résultat d'investissement reporté	0.00 €	422.391,56 €
Totaux	375.606,72 €	745.234,34 €
Solde d'exécution		
Excédent		369.627,62€

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire indique qu'elle quitte la salle et invite Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, à présider la séance.

Il est proposé d' :

- **APPROUVER** et d'**ADOPTER** les résultats du Compte Administratif (CA) 2022 du budget général.

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 13	Pouvoir(s) : 0	Total : 13	Exprimés : 13
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

5. Affectation des résultats 2022.

Madame le Maire indique que le Compte Administratif (CA) 2022 du budget général fait apparaître un EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT de **270.570,57 €**.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, donne des explications sur l'affectation du résultat.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement) : **0 €** ;
- Excédent antérieur reporté (RF 002) : **270.570,57 €**.

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 14	Pouvoir(s) : 0	Total : 14	Exprimés : 0
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré, avec Philippe COCGUEN, le Conseiller aux Décideurs Locaux (Monsieur CLIDI Benjamin) de la trésorerie de Guingamp. Les projets de budgets primitifs ont été détaillés à Monsieur CLIDI qui juge les finances de la commune « maîtrisées » et la gestion « prudente ».

Madame le Maire précise que la trésorerie indique que la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune est très intéressante et en amélioration.

Madame le Maire ajoute que le ratio de désendettement de la commune s'élevait à 4,21 années de CAF en 2021 contre 3,44 années en 2022.

Par ailleurs, le fonds de roulement (réserve d'argent immédiatement disponible) est bon sur la commune.

6. Vote des taux d'imposition.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2023.

Elle rappelle que depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de :

- **MAINTENIR** les taux qui étaient en vigueur en 2022 pour l'année 2023 :

- Taxe d'Habitation (TH). **15,40 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)..... **47,27 %**
(soit un taux communal de 27,74 % + un taux départemental 2020 de 19,53 %)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)..... **85,10 %**

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 14	Pouvoir(s) : 0	Total : 14	Exprimés : 0
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

7. Vote du budget primitif 2023.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif (BP) 2023 du budget général.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	230 500,00 €
012	Charges de personnel	350 000,00 €
014	Atténuations de produits	26 822,27 €
65	Autres charges de gestion courante	54 500,00 €
66	Charges financières	14 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	700,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €
Total dépenses réelles		687 522,27 €
023	Virement à la section d'investissement	295 944,31 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	4 103,99 €
Total dépenses d'ordre		300 048,30 €
TOTAL		987 570,57 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**987 570,57 €****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	2 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes	67 000,00 €
73	Impôts et taxes	395 000,00 €
74	Dotations et participations	247 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
Total recettes réelles		717 000,00 €
TOTAL		717 000,00 €

+

R 002 RESULTAT REPORTE**270 570,57 €**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**987 570,57 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	RAR
122	Opération d'équipement n° 122	100 000,00 €	- €
125	Opération d'équipement n° 125	1 500,00 €	- €
127	Opération d'équipement n° 127	21 983,18 €	1 016,82 €
132	Opération d'équipement n° 132	4 000,00 €	- €
133	Opération d'équipement n° 133	2 000,00 €	- €
135	Opération d'équipement n° 135	24 660,60 €	339,40 €
136	Opération d'équipement n° 136	7 500,00 €	- €
138	Opération d'équipement n° 138	2 000,00 €	- €
139	Opération d'équipement n° 139	6 568,00 €	3 432,00 €
141	Opération d'équipement n° 141	56 194,56 €	1 296,00 €
142	Opération d'équipement n° 142	2 832,77 €	25 167,23 €
143	Opération d'équipement n° 143	1 700,29 €	7 299,71 €
144	Opération d'équipement n° 144	2 048,00 €	1 452,00 €
145	Opération d'équipement n° 145	- €	3 403,00 €
147	Opération d'équipement n° 147	87 643,96 €	60 356,04 €
148	Opération d'équipement n° 148	11 735,70 €	96 264,30 €
149	Opération d'équipement n° 149	20 000,00 €	- €
91	Opération d'équipement n° 91	41 702,11 €	5 297,89 €
98	Opération d'équipement n° 98	1 000,00 €	- €
Total dépenses d'équipement		395 069,17 €	205 324,39 €
16	Emprunts et dettes assimilées	78 862,36 €	- €
27	Autres immobilisations financières	162 085,00 €	- €
Total dépenses financières		240 947,36 €	- €
Total dépenses réelles d'investissement		636 016,53 €	205 324,39 €
041	Opérations patrimoniales	1 562,77 €	- €
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 562,77 €	- €
TOTAL			842 903,69 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	842 903,69 €
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	RAR
13	Subventions d'investissement	127 384,00 €	605,00 €
20	immobilisations incorporelles	1 176,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 500,00 €	
Total recettes réelles		171 060,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	295 944,31 €	
040	Opération d'ordre transfert entre sections	4 103,99 €	
041	Opérations patrimoniales	1 562,77 €	
Total recettes d'ordre		301 611,07 €	605,00 €
TOTAL			473 276,07 €

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	369 627,62 €
--	---------------------

=

6

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	842 903,69 €
---	---------------------

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, donne le détail de ce budget primitif 2023.

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif (BP) de l'exercice 2023 du budget général, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **DECIDER** le vote du budget par chapitre et opération,
- **CHARGER** Madame le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 14	Pouvoir(s) : 0	Total : 14	Exprimés : 0
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

8. Régularisation d'amortissements antérieurs.

Madame le Maire indique que des anciens amortissements du compte 2041582 apparaissent en anomalie sur les comptes de la commune. Afin de régulariser cette situation, il convient de délibérer pour permettre à la responsable du SGC de Guingamp de passer les écritures non budgétaires suivantes :

- débit du compte 1068 pour 28.433,08 € et crédit du compte 28041582 pour le même montant suivant le détail par numéro d'inventaire donné dans le tableau ci-dessous :

Compte	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEURS	VALEUR NETTE	AMORT. ANTERIEURS THEORIQUES	DELIBERATION RATTRAPAGE D1068 C28041582
2041582	2009	SUBVENTIONS 2009	31/12/2009	5 an(s)	9 094,91	645,82	8 449,09	9 094,91	8449,09
2041582	2010	SUBVENTIONS 2010	31/12/2010	5 an(s)	9 476,02	0,00	9 476,02	9 476,02	9476,02
2041582	2013	SUBVENTIONS 2013	31/12/2013	5 an(s)	2 080,64	662,57	1 418,07	2 080,64	1418,07
2041582	2014	SUBVENTIONS 2014	31/12/2014	5 an(s)	12 743,78	7 263,29	5 480,49	12 743,78	5480,49
2041582	2015	SUBVENTIONS 2015	31/12/2015	5 an(s)	18 047,05	14 437,64	3 609,41	18 047,05	3609,41
TOTAL									28433,08 €

Il est proposé de :

- **AUTORISER** la responsable du SGC de Guingamp à passer les écritures non budgétaires exposées ci-dessus.

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 14	Pouvoir(s) : 0	Total : 14	Exprimés : 0
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

Madame le Maire indique que ce budget est à la fois audacieux et raisonné. Il va permettre, pour l'essentiel, à la collectivité de finaliser les projets précédemment débutés sans recourir à l'emprunt et sans dégrader les ressources de la commune.

Madame le Maire précise que les prochains projets de la commune se tourneront vers la recherche d'économies d'énergie, à travers notamment la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Madame le Maire remercie de nouveau les membres de l'assemblée pour la qualité des échanges et du travail réalisé afin d'élaborer cette programmation budgétaire

<i>Budget annexe : lotissement « Aer Vat » :</i>

9. Approbation des comptes de gestion 2022.

Madame le Maire indique que Madame Nathalie FOUCHER, Responsable de la Trésorerie de Guingamp, a transmis le Compte de Gestion 2022 du budget annexe lotissement « Aer Vat ».

Madame le Maire indique s'être assurée que le Trésorier Principal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est proposé de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe lotissement « Aer Vat », dressé pour l'exercice 2022, par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 14	Pouvoir(s) : 0	Total : 14	Exprimés : 0
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

10. Vote du compte administratif 2022.

Philippe COCGUEN, adjoint aux finances, indique au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative 2022 tenue par Madame le Maire.

Le compte de gestion préalablement adopté fait ressortir une identité d'exécution budgétaire d'écritures avec le Compte Administratif du budget annexe lotissement « Aer Vat » qui est arrêté comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	120.875,00 €	120.875,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
Totaux	120.875,00 €	120.875,00 €
Solde à la clôture de l'exercice		
Equilibre	0.00 €	

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	120.875,00 €	113.115,00 €
Déficit antérieur reporté	113.115,00 €	0.00 €
Totaux	233.990,00 €	113.115,00 €
Solde d'exécution		
Déficit	120.875,00 €	

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire indique qu'elle quitte la salle et invite Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, à présider la séance.

Il est proposé de :

- **APPROUVER** et d'**ADOPTER** les résultats du Compte Administratif (CA) 2022 du budget annexe lotissement « Aer Vat ».

Vote du Conseil : unanimité

Présents : 13

Pouvoir(s) : 0

Total : 13

Exprimés : 0

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

Madame le Maire remercie Leff Armor communauté (LAC) pour la programmation des travaux sur le nouveau système épuratoire de la commune. Ces travaux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettent à la commune de concrétiser le projet du lotissement Aer Vat.

Le dossier « loi sur l'eau » du lotissement est en bonne voie. La DDTM impose que les nouvelles habitations devront être raccordées sur le nouveau système de roseaux plantés.

Afin d'éviter les rejets dans le ruisseau l'été, des noues d'infiltration sont prévues.

A noter que l'analyse du milieu récepteur indique que le terrain cédé par la commune à LAC n'est pas assez infiltrant. Il conviendra de céder à LAC une nouvelle parcelle de terrain située de l'autre côté de la route. Des essais d'infiltration auront lieu en semaine 12.

11. Vote du budget primitif 2023.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif (BP) 2023 du budget annexe lotissement « Aer Vat ».

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	491 210,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
Total dépenses réelles		496 210,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	120 875,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 000,00 €
Total dépenses d'ordre		125 875,00 €
TOTAL		622 085,00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	622 085,00 €
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	617 085,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 000,00 €
Total recettes d'ordre		622 085,00 €
TOTAL		622 085,00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	622 085,00 €
--	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	617 085,00 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		617 085,00 €
TOTAL		617 085,00 €

D 001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	120 875,00 €
--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	737 960,00 €
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	617 085,00 €
Total recettes réelles		617 085,00 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections	120 875,00 €
Total recettes d'ordre		120 875,00 €
TOTAL		737 960,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	737 960,00 €
---	---------------------

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, donne le détail de ce budget primitif 2023.

Philippe COCGUEN indique que l'emprunt court terme qui pourrait être souscrit est remboursable dans un délai de 3 ans maximum. Le remboursement s'effectue au fil des ventes de lots.

Actuellement, le taux d'emprunt (Taux Euribor + 1 %) avoisine les 4 % (en croissance).

Il est proposé de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif (BP) de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement « Aer Vat », arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **DECIDER** le vote du budget par chapitre,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Vote du Conseil : unanimité			
Présents : 14	Pouvoir(s) : 0	Total : 14	Exprimés : 0
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0	

12. Questions diverses.

a) Mutation d'un agent des services techniques vers la commune de Saint-Clet au 1^{er} juin 2023. La parution du poste est en cours.

b) 19 mars 2023 : dépôt de gerbe à 10H45 à Le Merzer, puis à 11H30 à Pommerit-Le-Vicomte.

c) Demande d'autorisation pour exposer sur l'arrêt de bus de Kerjean des photos et écrits sur le thème des « trajets du quotidien » réalisés par des élèves des lycées Auguste Pavie et Notre-Dame à Guingamp.

Les frais de production et l'accrochage seront pris en charge par le centre d'art GwinZegal à Guingamp.

Projet validé par le Conseil Municipal.

d) Repas du budget.

Séance levée à 20 heures 53.
Le secrétaire de séance,
Bernard Le Sech.

